

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2016

**PRÉSENTS :** Mmes Dominique GADOU, Christine NÉMOZ, Monique PERRIOL, Danielle FAVIER, Gésabelle GIROUD, Isabelle COURTIAL, Catherine TEILLON, MM. Bernard PIÉGAY, Guillaume ARRU-GALLART, Jean BELANTAN, André CHABERT, Aimé VUAILLAT, Maurice BELANTAN, Gérald REVEYRAND, Jean-Marc GUILLET, Gérard CHABOUD-GRILÉ.

**ABSENTS excusés :** MMES Stéphanie GAGNIEUX, Martine MÉRAUD (pouvoir à M. Maurice BELANTAN).  
M. Damien RIGOLLET (pouvoir à M. Jean-Marc GUILLET).

Secrétaire de séance : Mme Christine NEMOZ.

### **URBANISME**

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- ✚ Monsieur Olivier RAMIREZ : démolition toiture, création d'une ouverture route de brailles,
- ✚ Monsieur Bruno COUTURIER : construction d'une surélévation, chemin du poirier royal,
- ✚ SCI ELDOBA : aménagement de deux appartements, rue des vieux métiers.

#### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

- ✚ Madame Isabelle GIRERD-MARTIN : construction d'une piscine, chemin de la dame des bois,
- ✚ Monsieur Pascal BELANTAN : construction d'une véranda, rue du cholard,
- ✚ Madame Michèle SONJON : pose de panneaux photovoltaïques, rue des fontainiers,
- ✚ Monsieur José GUERREIRO : construction d'un auvent, chemin des alouettes,
- ✚ Commune de VEZERONCE-CURTIN : création d'une aire publique de stationnement.

#### **S d'AP du Département**

La loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 fixait le 13 février 2015 comme date limite de mise en accessibilité des services publics de transport. Au-delà de cette date, et conformément aux dispositions de l'ordonnance N°2014-190 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, il est désormais imposé aux autorités organisatrices de transports d'adopter un Schéma directeur d'Accessibilité Programmée (Sd'Ap) pour poursuivre, en toute légalité, les travaux de mise en accessibilité des réseaux de transport public.

Le Sd'Ap est un document de programmation qui comprend une analyse des actions nécessaires à la mise en accessibilité du service public de transport existant, le calendrier de réalisation de ces actions, ainsi que le financement correspondant. Il comprend les engagements signés de chacune des parties intéressées à sa réalisation, c'est-à-dire les autorités organisatrices compétentes, mais aussi les gestionnaires de la voirie et des points d'arrêt concernés. En matière de transport interurbain, le Sd'AP est un engagement des différentes parties concernées sur une période maximale de 2 fois 3 ans, au terme desquels l'objectif final de mise en accessibilité du réseau doit être atteint.

Le conseil municipal propose d'autoriser à valider les principes du Sd'AP du Département de l'Isère selon les modalités suivantes pour les points d'arrêt suivants :

Code	travaux de mise en accessibilité	Subvention du département de l'Isère
19246	Année 2017 (arrêt au stade)	50 % plafonné à 10 000 € HT par quai
19247	Année 2018 (arrêt au stade)	50 % plafonné à 10 000 € HT par quai

19256	Impossible à réaliser (arrêt mairie)	
19257	Impossible à réaliser (arrêt mairie)	

### **DEMOLITION MAISON PAULOZ**

La démolition de la maison PAULOZ aura lieu en juillet 2016.

Suite à la consultation des entreprises : les entreprises PAILLET et BURFIN, moins-disantes, ont été retenues.

### **TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE PMR (personnes à mobilité réduite)**

Les entreprises les moins-disantes ont été retenues :

- pour l'église de Curtin, le club de la gaieté et la mairie de Curtin les travaux seront exécutés par l'entreprise BEAUD de VEZERONCE-CURTIN.
- pour la mairie de Vezeronce, les travaux seront effectués par l'entreprise BORELLO de SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR.

### **PLU**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'état d'avancement du PLU : les services associés n'acceptent pas les propositions de la commission car elles ne répondent pas aux objectifs du SCOT.

Monsieur le Maire propose de répondre au courrier du Symbord sur les incohérences de son contenu. Une rencontre avec le Sous-préfet et les adjoints disponibles est prévue en mairie pour évoquer ce dossier et les incohérences entre le PLH qui autorise 156 logements à réaliser d'ici 2020 et sans extension urbaine (surface constructible) au cœur du village.

### **Divers**

- Il est proposé au conseil municipal de visiter le SITOM de Bourgoin-Jallieu : 4 juin 2016 à 9 h00.  
12 juin 2016 : inauguration de la VIA RHONA avec animations.
- La future Communauté de Communes issue des fusions de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs et de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu et la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises devrait s'appeler «les balcons du Dauphiné».
- Dominique Gadou apporte des informations sur l'association de jumelage Mali-Mélo :
  - Des fonds ont été envoyés au Logo pour l'achat de tables et de bancs et de petits matériels de santé.
  - Pas de foire en septembre. Une manifestation appelée « Semaine malienne » aura lieu en novembre.
- Le terrain de tennis près de la départementale est démonté car il est devenu dangereux.  
Réflexion en cours sur le réaménagement de l'espace.